



Problème après sinistre véhicule accidenté

Par **vilagna**, le **05/06/2013** à **18:02**

Bonjour, j'ai eu un accident de voiture samedi 1er juin et ne suis en rien responsable (cédez le passage forcé par l'autre véhicule).

L'expert, passé aujourd'hui au garage, semble s'orienter vers une réparation plutôt que vers une mise à la casse (à confirmer cependant).

Je suis adhérent à la GMF qui me prête un véhicule pour trois jours (je dois le rendre dans deux jours), après, il me faut attendre le début des travaux sur mon véhicule et d'après le garagiste, ces travaux ne devraient débuter que mercredi prochain soit 11 jours après le sinistre [smile17]

Le garage étant agréé GMF, il est censé me prêter un véhicule durant la durée des travaux oui, mais voilà, le garagiste m'a d'ores et déjà annoncé qu'il n'avait aucun véhicule à me prêter[smile33]

Ma question est donc la suivante : si je loue un véhicule (car je n'en ai pas d'autre), suis-je en droit de demander un remboursement à l'assurance n'étant en aucun cas responsable de cet accident et n'ayant aucun véhicule mis à ma disposition pendant les réparations qui risquent de s'éterniser ?

Merci pour l'aide que vous pourrez m'apporter.